

Réunion d'information

OBLIGATION DE DECLARATION SOCIALE NOMINATIVE – DSN

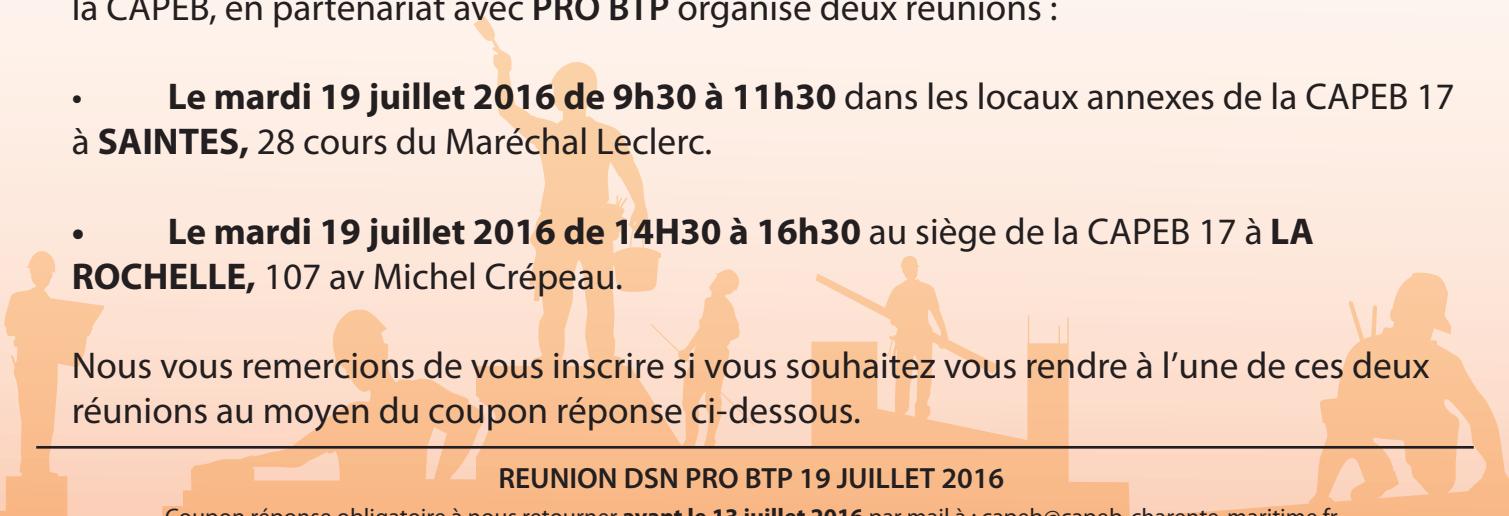
La DSN a été instituée par la loi du 22 mars 2012 et a pour but d'alléger les démarches administratives des entreprises.

LA DSN sera obligatoire pour certaines entreprises à partir du 1er juillet 2016.

Afin de répondre aux questions concrètes que vous vous posez :

- Quelles sont les nouvelles échéances ?
- Comment faire, avec ou sans logiciel de paie ?
- Quelles précautions prendre ?
- Comment et par qui être accompagné ?

la CAPEB, en partenariat avec PRO BTP organise deux réunions :



- **Le mardi 19 juillet 2016 de 9h30 à 11h30** dans les locaux annexes de la CAPEB 17 à **SAINTES**, 28 cours du Maréchal Leclerc.
- **Le mardi 19 juillet 2016 de 14H30 à 16h30** au siège de la CAPEB 17 à **LA ROCHELLE**, 107 av Michel Crépeau.

Nous vous remercions de vous inscrire si vous souhaitez vous rendre à l'une de ces deux réunions au moyen du coupon réponse ci-dessous.

REUNION DSN PRO BTP 19 JUILLET 2016

Coupon réponse obligatoire à nous retourner **avant le 13 juillet 2016** par mail à : capeb@capeb-charente-maritime.fr
ou par courrier à : CAPEB 17, 107 av. M. Crépeau BP 40065 17003 La Rochelle

Nom et prénom : _____ Raison sociale : _____

Participera à la Réunion Saintes : * Nombre de participants à la réunion : _____

Participera à la Réunion La Rochelle : * Nombre de participants à la réunion : _____

Ne pourra participer mais souhaite être contacté par PRO BTP : *

Cachet de l'entreprise et signature